

N° 26

Séance du 15 novembre 2022

**OBJET :**

**REMISE  
GRACIEUSE  
DANS LE CADRE  
DU VOL  
DE LA REGIE  
DU MUSEE DES  
GRENADIERES**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 08 novembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents :** Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés :** Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs :** Pierre BARTHELEMY à René AVRIL, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine GRIVILLERS à Bernard COTTIER, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à Yves MARTIN, Cécile MARRIETTE à Cindy GIARDINA, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221115-20221115\_CC\_D26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 25/11/2022



Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Patrick ROMESTAING

**Absents excusés** : Hervé BEAL, Stéphanie BOUCHARD, Bertrand DAVAL, Jean Maxence DEMONCHY, Jean-Marc DUMAS, Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	106
Nombre de membres suppléés	10
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents non représentés :	6
Nombre de votants :	122

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Les régisseurs manient des fonds ou valeurs pour le compte des comptables publics, ils sont de ce fait soumis au régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP).

En cas de vol ou disparition des fonds (numéraire), valeurs (instruments de paiements tels que chèques) ou pièces justificatives (pertes de factures conduisant à des dépenses non justifiées) qui leur sont remis, les régisseurs assument la responsabilité de ces disparitions et doivent en supporter des conséquences financières.

En cas de constatation d'un déficit sur une régie, la collectivité émet alors un ordre de reversement au régisseur, à la suite de quoi le régisseur peut demander un sursis de versement et présenter une demande de remise gracieuse.

La collectivité doit alors prendre une délibération exprimant son avis sur la demande en remise gracieuse (admission partielle, totale ou refus d'admission) en fonction notamment des circonstances du vol ou de la disparition des fonds.

Le Musée des Grenadières a été victime d'un cambriolage dans la nuit du samedi 10 septembre au dimanche 11 septembre 2022 avec notamment le vol de la régie de recettes pour un montant de 570 € (430 € de numéraire et 140 € de chèques vacances).

Au regard des circonstances dans lesquelles est intervenu ce vol de fonds, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur pour la totalité u déficit présenté.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la demande de remise gracieuse présentée par la régisseuse à hauteur de 570 € suite au vol pour la régie de recettes du Musée des Grenadières,

Après en avoir délibéré par 122 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la demande de remise gracieuse à hauteur de 570 € suite à vol pour la régie de recettes du Musée des Grenadières.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 15 novembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance

